

Séance du vendredi 22 mars 2019

1.1 – TAE - Projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B : avis de la Commune de Toulouse sur l'évaluation environnementale - 19-0122

Mobilités Gestion Réseaux - -

01

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

- **Présents :** Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Jean-Michel LATTES, Laurence ARRIBAGE, Daniel ROUGE, Marion LALANE de LAUBADERE, Sacha BRIAND, Annette LAIGNEAU, Francis GRASS, Ollivier ARSAC, Laurence KATZENMAYER, François CHOLLET, Hélène COSTES-DANDURAND, Djillali LAHIANI, Marie-Jeanne FOUQUE, Franck BIASOTTO, Françoise RONCATO, Marthe MARTI, Pierre TRAUTMANN, Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Christophe ALVES, Marie-Pierre CHAUMETTE, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Bertrand SERP, Christine ESCOULAN, Roger ATSARIAS, Marie DEQUE, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL-BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Aviv ZONABEND, Martine SUSSET, Catherine BLANC, Elisabeth TOUTUT-PICARD, Jean-Louis REULAND, Jean-Luc LAGLEIZE, Jean-Claude DARDELET, Florie LACROIX, Henri de LAGOUTINE, Jean-Baptiste de SCORRAILLE, Laurent LESGOURGUES, Evelyne NGBANDA OTTO, Samir HAJIJE, Frédéric BRASILES, Romuald PAGNUCCO, Julie ESCUDIER, Dorothée NAON, Sophia BELKACEM - GONZALEZ DE CANALES, Emilion ESNAULT, Maxime BOYER, Charlotte BOUDARD, Pierre COHEN, Martine CROQUETTE, Gisèle VERNIOL, Monique DURRIEU, Claude TOUCHEFEU, Joël CARREIRAS, Michèle BLEUSE, Vincentella de COMARMOND, Pierre LACAZE, François BRIANÇON, Isabelle HARDY, Régis GODEC, Cécile RAMOS, Antoine MAURICE, Romain CUJIVES, Jean-Marc BARES-CRESCENCE

- **Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :**

Jean-Jacques BOLZAN a donné pouvoir à Jean-Michel LATTES, Jacqueline WINNENPENNINCKX-KIESER a donné pouvoir à Sylvie ROUILLON VALDIGUIE

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :**

Elisabeth TOUTUT-PICARD à partir du dossier 5.1, Franck BIASOTTO du dossier 6.1 jusqu'au dossier 17.1, Marthe MARTI dossier 5.1, Dorothée NAON du dossier 1.1 au dossier 3.1, Jean-Luc LAGLEIZE à partir du dossier 5.1, Cécile RAMOS dossier 6.1, Vincentella de COMARMOND à partir du dossier 8.1,

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir :**

Aviv ZONABEND à partir du dossier 6.1, Joël CARREIRAS à partir du dossier 25.5, Marie DEQUE dossier 36.1

Secrétaire de séance : Charlotte BOUDARD.

Résultat du vote :

Contre

Groupe Générations, Socialisme et Ecologie
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la
mairie de Toulouse
Groupe Socialiste
Groupe Toulouse Vert Demain

Adopté

TAE - Projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B : avis de la Commune de Toulouse sur l'évaluation environnementale

Mobilités Gestion Réseaux
19-0122

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance en date du 6 février 2019, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Transports en commun de l'agglomération Toulousaine – Tisséo Collectivités - a décidé de solliciter le Préfet de la Haute Garonne, pour l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique, portant sur la réalisation des projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B.

Les ambitions de Toulouse Aerospace Express :

Forte de 114 communes et d'1 million d'habitants, la grande agglomération toulousaine supporte chaque jour environ 4 millions de déplacements, dont 500 000 déplacements en transports en commun.

Avec une croissance démographique et économique de plus 15 000 habitants et de plus 7 000 emplois par an, l'agglomération toulousaine doit également faire face à une croissance annuelle des besoins en déplacements estimée à plus 50 000 déplacements par jour, tous modes de transports considérés, ce qui représente 500 000 déplacements quotidiens supplémentaires sur une période de 10 ans. Par comparaison, cela équivaut au nombre de déplacements déjà gérés par le réseau de transport en commun en 2015 ou encore le nombre de déplacements empruntant le périphérique toulousain chaque jour. Ces nouveaux déplacements vont s'ajouter aux 4 millions de déplacements quotidiens actuels, sur des réseaux d'ores et déjà saturés.

Afin d'accompagner le développement de l'agglomération, l'ambition de Tisséo Collectivités est de répondre à ces nouveaux besoins de mobilité, au travers du Projet Mobilités 2020-2025-2030. Ce document stratégique a été approuvé par les élus du Conseil Syndical de Tisséo Collectivités le 7 février 2018. Il prévoit le déploiement d'un réseau de transport en commun sans précédent pour le territoire via la réalisation de grandes infrastructures de transports, la promotion des modes actifs (vélos, piétons) et un urbanisme plus cohérent.

Les deux opérations Toulouse Aerospace Express (TAE) (comprenant la 3^{ème} ligne de métro et la Ligne Aéroport Express (LAE)) et Connexion Ligne B (CLB) font partie des projets majeurs de transports en commun à horizon 2025 du Projet Mobilités.

L'opération Toulouse Aerospace Express permettra de répondre aux trois objectifs fondamentaux suivants :

1. Desservir et relier les équipements et les pôles économiques majeurs de l'agglomération toulousaine :

Il s'agit tout d'abord d'améliorer le cadre de vie des habitants de l'agglomération en leur permettant de relier efficacement depuis leur domicile, les différents lieux de travail, de loisirs et de santé. Ensuite, il s'agit de soutenir la productivité des entreprises en fluidifiant les échanges entre les acteurs économiques. Enfin, il s'agit de préserver l'attractivité du territoire vis-à-vis des investisseurs.

Dans ce cadre, la desserte directe de ces trois pôles économiques est incontournable :

- Le pôle aéronautique situé au Nord-Ouest de l'agglomération.
- Le quartier de la gare Matabiau et de la Tour Occitanie qui va devenir un quartier d'affaires de niveau métropolitain grâce au projet « Toulouse Euro Sud-Ouest » (TESO).
- Le Sud-Est de l'agglomération qui bénéficie d'un dynamisme important grâce aux projets d'aménagement sur le secteur de Montaudran avec le projet d'aménagement « Toulouse Montaudran Aerospace » et sur le secteur de Labège avec « Enova Labège Toulouse ».

Enfin, la desserte du cœur de la grande agglomération toulousaine est primordiale car il concentre un nombre d'équipements et de services important.

2. Répondre de manière efficace et capacitaire aux nouveaux besoins de déplacements

Afin de pouvoir répondre au besoin en déplacements futurs et favoriser l'accueil de nouveaux habitants et emplois sur la grande agglomération toulousaine, le choix d'une solution de transport en commun efficace et capacitaire est nécessaire. L'objectif de la 3^{ème} ligne de métro de l'opération Toulouse Aerospace Express est de pouvoir transporter environ 200 000 voyageurs par jour.

Pour cela, le projet s'articule avec les projets de développement du territoire et l'accueil de nouveaux habitants dans le cœur d'agglomération.

3. Mailler le réseau de transport en commun

Toulouse Aerospace Express participera pleinement à la structuration d'un réseau de transport en commun connecté afin de faciliter d'une part, les déplacements transversaux et d'autre part, de favoriser les déplacements convergeant vers le cœur de la grande agglomération toulousaine. En effet, le projet présentera :

- des connexions avec le réseau ferroviaire pour mieux desservir les villes moyennes et les différents bassins de mobilité ;
- des correspondances avec les lignes du réseau de transport en commun existantes et à venir (lignes de métro A et B, Tramway, Linéo, bus, Ceinture Sud, ...) ;
- une amélioration de la desserte de la gare Matabiau et de l'aéroport Toulouse-Blagnac qui constituent les deux portes d'entrée de la grande agglomération toulousaine ;
- des possibilités de rabattement en voiture, à vélo ou à pied, depuis les territoires les moins bien desservis en transport en commun.

L'opération Connexion Ligne B permettra, quant à elle, de répondre aux 3 objectifs fondamentaux suivants :

- accompagner le développement économique et urbain du Sud-Est de l'agglomération ;
- assurer la desserte du parc Technologique du Canal ;
- assurer la correspondance entre la ligne B et la 3^{ème} ligne de métro dans le Sud-Est de l'agglomération.

La Connexion Ligne B reprendra le tracé étudié dans le cadre du projet du Prolongement de la ligne B entre les stations « Ramonville » et « INPT », avec une station intermédiaire desservant le Parc technologique du Canal. Ainsi ce projet permettra de répondre aux objectifs initiaux du Prolongement de la Ligne B tout en étant complémentaire avec la ligne Toulouse Aerospace Express.

Le programme des opérations Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B :

L'opération TAE se compose de deux projets indissociables : la 3^{ème} ligne de métro et la Ligne Aéroport Express (dite LAE).

- Le tracé de la 3^{ème} ligne de métro et une ligne intercommunale qui relie Colomiers à Labège, en passant par le Nord de la Commune de Toulouse ;
- Longue de près de 27 km, dont environ 70% en souterrain, la 3^{ème} ligne desservira 21 stations, dont un tiers (7 stations) permettra des correspondances avec le réseau structurant de transport en commun ;
- La Ligne Aéroport Express, longue d'environ 2 km, reliera la station « *Jean Maga* » à l'aéroport en passant par deux stations : « *Nadot* » et « *Didier Daurat* ». Le parcours de la future voie express reprendra le tracé de l'actuelle ligne de Tramway T2.

La Connexion Ligne B (CLB), d'une longueur de 2,7 km, est localisée entre les communes de Ramonville-Saint-Agne et Labège.

Le tracé débute via la connexion à la station métro souterraine de « *Ramonville* » et desservira 2 stations de Métro : « *le Parc technologique du Canal* » et « *l'Institut National Polytechnique de Toulouse* » (INPT). La Commune de Toulouse est concernée par une très faible partie du tracé de la CLB.

L'évaluation environnementale :

Conformément au cadrage de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, et dans un souci de cohérence globale du projet, l'évaluation environnementale a été réalisée sur les projets TAE et CLB de manière conjointe.

Ainsi, l'état initial de l'environnement a été conduit dans cette logique avec pour objectif de recenser, de façon exhaustive et fiable, l'ensemble des enjeux environnementaux relevant à la fois de TAE et du CLB.

Les effets cumulés majeurs avec d'autres projets qui auront lieu concomitamment avec les opérations TAE et CLB ont été analysés, qu'ils aient ou pas déjà fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Les projets cumulés pris en compte ont été notamment la ZAC Toulouse Montaudran Aerospace, le projet urbain et de pôle d'échange multimodal Toulouse Euro Sud-Ouest, l'extension de la ZAC du Parc du Canal du Midi, le projet de Parc d'Exposition porté par Toulouse Métropole.

Le montage juridique du projet, soumis à évaluation environnementale, prévoit, en application de l'article L123-6 du code de l'environnement, l'ouverture d'une consultation unique portant sur :

- Les déclarations d'utilité publique des opérations TAE et CLB ;
- La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole - Commune de Toulouse, ainsi que des autres communes concernées par le périmètre, et du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) ;
- La détermination des parcelles à déclarer cessibles.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement, le Préfet de la Haute-Garonne a sollicité l'avis de la Commune de Toulouse sur l'évaluation environnementale réalisée sur les travaux projetés et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Au regard des enjeux que présentent les projets TAE et CLB pour notre territoire, d'une part, et de la prise en compte effective des enjeux environnementaux liés à ces projets majeurs, tant en termes de déplacements que d'amélioration du cadre de vie d'autre part, il est proposé d'émettre un avis favorable sur l'étude d'impact de ces projets incluse dans le dossier d'enquête publique unique desdits projets.

Vu la délibération du Conseil Syndical de Tisséo Collectivités en date du 6 février 2019, relative au lancement de l'enquête publique unique pour les projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B,

Vu les articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement,

Vu le courrier de la Préfecture de la Haute-Garonne, sollicitant l'avis de la Commune de Toulouse sur l'évaluation environnementale des projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B.

Article 1 : Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'évaluation environnementale incluse dans le dossier d'enquête publique unique des projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B.

Il est précisé que cette évaluation environnementale sera portée à la connaissance du public, lors de l'enquête publique unique des projets Toulouse Aerospace Express et Connexion Ligne B qui devrait se tenir en juin 2019.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué**

Jean-Michel LATTES